



Association française de droit de la sécurité  
et de la défense (AFDSD)

2<sup>ème</sup> colloque annuel

Mulhouse – 25-26 septembre 2014

## ***La réforme de la gouvernance du ministère de la défense***

Le décret du 12 septembre 2013, généralement présenté comme la traduction juridique de la volonté d'affirmer la « primauté du politique sur le militaire », s'inscrit dans une évolution profonde de l'organisation et du fonctionnement du ministère, initiée dès la fin de la guerre d'Algérie, qui a progressivement bouleversé la répartition des responsabilités (ou l'équilibre des pouvoirs) au sein du ministère.

### **1) Une évolution marquée depuis 50 ans par une tendance lourde à l'« interarmisation », voire à la « ministérialisation » des fonctions et des organismes**

Depuis l'affirmation du principe de la « subordination des services au commandement », en 1882, et l'organisation politico-administrative du ministère de la défense définie par les décrets de 1961, les services de soutien, initialement propres à chaque armée, ont progressivement été mutualisés et les pratiques harmonisées.

### **2) L'effacement des chefs d'état-major d'armée**

La création des bases de défense (BdD), avec le transfert des compétences en matière d'administration générale et de soutien commun aux groupements de soutien des bases de défense (GSBdD), a permis de conforter l'autorité hiérarchique du chef d'état-major des armées sur les chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air, posé à l'article 2 du décret du 21 mai 2005.

### **3) Le rôle grandissant du secrétaire général pour l'administration**

Parallèlement à l'effacement des chefs d'état-major d'armée au profit du CEMA, le rôle du SGA s'est accru : hier en matière d'infrastructure, demain via le pilotage de la masse salariale de l'ensemble du ministère et « l'autorité fonctionnelle renforcée » de la direction des ressources humaines et la direction des affaires financières sur l'ensemble des acteurs des deux fonctions finances-comptabilité et ressources humaines.

### **4) L'organisation mise en place pour coordonner l'action des différents acteurs**

La gouvernance ministérielle mise en place traduit cette évolution des responsabilités entre les grands subordonnés du ministre. Elle s'est aussi adaptée pour assurer le pilotage de la trentaine de chantiers de rénovation conduit actuellement par le ministère de la défense.

Enfin, c'est la conception même du Pentagone à la française sur le site de Balard qui illustre et parachève cette évolution. Un demi-siècle après la création d'un ministère unifié de la défense, l'ensemble de ses autorités et de ses organismes d'administration centrale seront pour la première fois réunis sur un seul site spécialement conçu pour cette fonction, selon une répartition géographique imaginée pour favoriser le travail collaboratif, et mettront en œuvre des processus de prise de décision pensés pour tirer le meilleur profit de la proximité géographique de tous les acteurs.

**Jean-Robert REBMEISTER**

Contrôleur général des armées

Chef du contrôle général des armées